

CATLLAR



Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

PYREN

DEPARTEMENT DES
ID : 066-216600452-20250605-034_2025-AI



Mairie de CATLLAR

Tel. : 04 68 96 49 64 - catllar@orange.fr

DECISION DU MAIRE N° 042A_2025 – DEMANDE DE SUBVENTION – AIT 2025

AMENAGEMENT DE L'AIRE DU CIMETIERE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération du conseil municipal du 03/07/2020 donnant délégation de pouvoir à Madame le Maire pour « demander à tout organisme financeur, sans limite de montant, l'attribution de subventions » conformément à l'article L.2122-22 du CGCT alinéa 26,

Considérant qu'il y a lieu de solliciter l'aide financière du Département, dans le cadre de l'Aide à l'Investissement Territorial 2025, afin de réaliser les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil du cimetière,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter l'aide financière du Département, au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial 2025, à hauteur de 20 948.00 € (soit 41% d'un montant subventionnable de 51 093.00 € H.T.) pour les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil du cimetière.

ARTICLE 2 : De valider le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

- Montant des travaux : 51 093.00 € H.T.
- Financement :
 - Département : 20 948.00 €
 - SYDEEL66 : 6 720.00 €
 - Autofinancement : 23 425.00 €

ARTICLE 3 : Monsieur le secrétaire de mairie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Catllar le 05 juin 2025,

Le Maire,

Josette PUJOL.

